



Extrait des lignes directrices pour l'élaboration de concepts d'hygiène et d'autocontrôle

Hygiène professionnelle et mesures de prévention des maladies (crèches/accueil parascolaire)

Ce mémento est un extrait des lignes directrices 2017 permettant l'élaboration d'un concept d'hygiène et d'autocontrôle. Il fournit aux structures d'accueil (crèches/accueil parascolaire) des informations sur l'hygiène professionnelle et les mesures pour prévenir les maladies. Il renseigne également sur la manière de procéder en cas de pandémie/épidémie.

Hygiène professionnelle et mesures de prévention des maladies

Voici les mesures d'hygiène au quotidien qui s'appliquent en fonction des voies de transmission :

Voie de transmission	Mesures d'hygiène
Transmission par contact (de personne à personne)	Se laver les mains
Contact indirect (via des surfaces)	Lavage des mains, nettoyage et désinfection des surfaces de travail/de jeu et des jouets
Transfert de gouttelettes	Se laver les mains, éternuer dans le creux du bras, nettoyer et désinfecter les surfaces de travail/de jeu et les jouets

Se laver les mains

Le lavage des mains joue un rôle crucial dans l'hygiène et contribue à prévenir la propagation des maladies infectieuses.

Nettoyage et désinfection des surfaces ou des objets et élimination des matériaux contaminés

Les textiles et les matelas sont rangés et nettoyés de manière à ne pas transmettre d'agents pathogènes. Toutes les surfaces, jouets et objets quotidiens qui ont été en contact avec des déjections infectieuses (p. ex. diarrhée, vomissements, sécrétions) doivent être nettoyés rapidement avec un désinfectant à base d'alcool. Dans la mesure du possible, les jouets utilisés par les enfants malades sont conservés séparément. Après le nettoyage de ces objets, les mains doivent être lavées et désinfectées. Les matières contaminées telles que les couches, les cotons avec des sécrétions purulentes ou les essuie-tout avec des vomissures doivent être scellées dans un sac en plastique et déposées dans une poubelle séparée.

Nettoyage et désinfection des locaux

Dans la phase aiguë, les collaboratrice-teur-s nettoient et désinfectent les locaux touchés après chaque utilisation. Toute contamination visible par du matériel infectieux (vomissures, sécrétions, etc.) doit être immédiatement nettoyée et désinfectée. Les ustensiles de nettoyage contaminés sont jetés dans un récipient séparé ou lavés immédiatement (lavage à l'eau bouillante).

kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant

Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia

Josefstrasse 53, CH-8005 Zürich, T +41 44 212 24 44, www.kibesuisse.ch

Hygiène des enfants, des adolescents et des collaboratrice-teur-s

Dans les activités de soins infirmiers, on veille à ce que les conditions d'hygiène et la protection contre les infections soient maintenues. Les mains doivent être lavées et désinfectées, même si on porte des gants jetables. Les enfants et les adolescents ont en permanence accès à l'eau courante, au savon et aux serviettes jetables. Si les enfants ont leurs propres serviettes, celles-ci sont marquées et attribuées. Les serviettes sont rangées de manière à ne pas se toucher.

Légionellose

La légionellose est une pneumonie grave. Elle est causée par des bactéries qui sont naturellement présentes dans l'eau. Pour empêcher la multiplication de ces bactéries, il est nécessaire que la température de l'eau soit de 60 °C à la sortie du boiler et que la température de l'eau des tuyaux soit au moins de 55 °C. Par ailleurs, il faut prendre des mesures pour que les enfants ne se brûlent pas avec l'eau chaude (échaudage à partir d'une température de 45°C de l'eau).

Procédure en cas de pandémie/épidémie

Définition

Une pandémie est une maladie qui se propage à travers les pays et les continents; il s'agit d'une maladie infectieuse. Une épidémie est limitée localement.

Mise en place d'un plan de lutte contre la pandémie

Chaque structure ou institution doit se préparer à faire face à une pandémie. Kibesuisse recommande d'élaborer un plan adapté à la structure ou à l'institution et de mettre celui-ci en œuvre en conséquence. Ce document sera réexaminé en permanence.

Les étapes suivantes sont des suggestions permettant d'élaborer un plan de lutte contre la pandémie :

Préparation

Le matériel d'hygiène, les désinfectants, les masques de protection, etc. doivent être disponibles avant qu'une pandémie n'éclate. De ce fait, il est déterminé à l'avance qui est chargé de se procurer le matériel nécessaire, comment il sera stocké, etc. De même, il est conseillé de se préparer à des pénuries de personnel pour pouvoir assurer les activités de base (accueil, restauration, etc).

Information

Les enfants, les adolescents ou les collaborateur-trice-s malades restent à la maison. La direction de la structure ou institution est informée de la maladie. Si une épidémie/pandémie ou d'autres maladies transmissibles sont suspectées, il y a une obligation d'informer (généralement par le biais du médecin traitant) et de s'exclure de la structure. En cas de pandémie/épidémie, il faut suivre les instructions des médecins cantonaux.